CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E14221** **VALABLE JUSQU'AU** **02/10/2024**

ÉDITÉ LE 22/12/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 22/03/2001

Raison sociale : CTA - CONSTRUCTION TRADITIONNELLE ANGEVINE

Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 31/12/2005
Capital : 7 700

ZONE ARTISANALE HENRI DUNANT
RUE PADINA MICA
49220 VERN D'ANJOU

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ANGERS 435063722
Siret : 435 063 722 00027
Code NACE :
Numéro caisse de congés payés : 4907507 0
Assurance Responsabilité Travaux :
GENERALI IARD AM 353 412

Assurance Responsabilité Civile :
GENERALI IARD AM 353 412
Situation fiscale et sociale : A jour au 30/04/2023

Téléphone : 02 41 61 41 39 **Fax :**
Portable : 06 72 71 96 45
Responsabilité légale :
HELLO FRANCK GÉRANT(E) NON ASSOCIÉ(E)

Site Internet :
E-mail : cta49@orange.fr

Effectif moyen : 18 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 1 700 999 **Tranche de classification :** CA5

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2111	Maçonnerie et ouvrages en béton armé (Technicité courante)	18	29/06/2022
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

DUPLICATA WWW.QUALIBAT.COM

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT
Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

AGENCE QUALIBAT
AGENCE D'ANGERS
81, RUE DES PONTS DE CE
49000 ANGERS

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.